

Déterminer une durée de conservation adaptée

Étape 1

Identifier la finalité du traitement de données personnelles

Étape 2

Justifier la durée de conservation au regard de la finalité du traitement

Norme juridique

Question à se poser :

Est-il possible de s'appuyer sur un texte juridique ?

Exemples :

- Article R. 232-41-8 du code du sport fixant la durée de conservation des données traitées par l'Agence française de lutte contre le dopage à des fins d'établir le profil biologique des sportifs
 - Encadrement par l'arrêté du 31 mars 2021 de la durée de conservation des données collectées dans le traitement « SI Honorabilité » constitué par la direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la direction du numérique du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et utilisé pour contrôler les antécédents judiciaires des professionnels, des bénévoles et autres personnes gravitant autour des structures sportives
- Circulaire DGP/SIAF/2011/004 du 24 janvier 2011 relative aux durées d'utilité administrative applicables aux CREPS

Doctrine de la CNIL

Questions à se poser :

- Existe-t-il des référentiels de la CNIL dédiés à un domaine particulier ?
- Existe-t-il des outils pédagogiques sectoriels proposés par la CNIL (ex. : foire aux questions dans le secteur

Exemples :

- Pour les données relatives aux adhérents d'un club utilisées à des fins de prospection commerciale : référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en oeuvre aux fins de gestion des activités commerciales (septembre 2021)
- Pour les sportifs professionnels : référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en oeuvre aux fins de gestion du personnel (novembre 2019)

Principe de minimisation des données

Questions à se poser :

- La durée de conservation est-elle proportionnée et cohérente avec l'objectif de la collecte des données personnelles, c'est-à-dire le but poursuivi ?
- Excède-t-elle les besoins identifiés au moment de la création du traitement ?

Exemples :

- Résultats et palmarès des sportifs d'un club
- Conservation des données des licenciés par les fédérations à des fins assurantielles